

# Le tribunal de Lyon prononce la relaxe de Stéphane Gemmani, attaqué pour diffamation par la Région Aura



**FOCUS – Attaqué en justice pour diffamation par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le conseiller régional d'opposition grenoblois Stéphane Gemmani a été relaxé. L'ancien président du conseil régional Laurent Wauquiez avait considéré que son opposant était allé trop loin en critiquant vertement le refus de la collectivité de contrôler les établissements catholiques qu'elle subventionne, sur fond de révélations du rapport Sauvé.**

Aux yeux de Stéphane Gemmani, c'est une « *victoire essentielle pour la liberté d'expression des élus et pour le débat démocratique* ». Le conseiller régional d'opposition Auvergne-Rhône-Alpes, ancien membre de l'équipe municipale de Grenoble aux côtés du socialiste Michel Destot, indique avoir été relaxé de la plainte pour

diffamation déposée à son encontre par le conseil régional. La décision de justice a été rendue mardi 18 février 2025 par le tribunal judiciaire de Lyon.



Le conseil régional Aura réuni en assemblée plénière. Stéphane Gemmani siège dans l'opposition au sein du groupe Socialistes et démocrates. © Région Auvergne-Rhône-Alpes

En juin 2023, le président de la Région Aura de l'époque, Laurent Wauquiez, avait considéré que son opposant avait « *dépassé les limites acceptables du débat public* » et [engagé une procédure judiciaire](#).

# Découvrez gratuitement des milliers de ressources en ligne

---

**Films, livres,  
musique,  
cours en ligne,  
presse...**



En cause ? Un message sur Twitter dans lequel Stéphane Gemmani dénonçait le refus de la collectivité d'instaurer des contrôles sur les établissements catholiques bénéficiant de subventions régionales.

Ce, dans le contexte des révélations du rapport Sauvé sur les abus d'enfants dans l'Église et ses satellites.

## **Stéphane Gemmani revendique son droit à « poser des questions »**

*« Les subventions continueront donc à couler à flot en cette direction, afin de parfaire le clientélisme qu'a installé cette majorité depuis maintenant deux mandats. Les victimes, leur famille et toutes les personnes qui collatéralement ont été de près ou de loin touchées par ces faits de pédocriminalité jugeront »,* avait ainsi écrit le conseiller d'opposition.



Stéphane Gemmani. © Joël Kermabon – Place Gre'net

Des propos jugés insupportables par Laurent Wauquiez, lequel avait estimé que Stéphane Gemmani « *imputait à la collectivité [...]*

*une passivité, voire une complicité dans la commission de faits d'une gravité extrême ».*

Pour le conseiller d'opposition, le procès *« était avant tout le reflet d'une volonté de la majorité régionale de museler l'opposition et d'échapper à ses responsabilités »*. *« Il s'agissait d'une interrogation politique et morale, non d'une accusation diffamatoire »*, affirme-t-il, en revendiquant le droit des élus à poser des questions *« sans être traînés devant les tribunaux par une majorité qui refuse le dialogue »*.

## **« Un contexte de déni et d'évitement des responsabilités politiques »**

Stéphane Gemmani tire en effet d'autres conclusions du jugement. Et pointe du doigt une *« dérive inquiétante »* de la majorité régionale, entre *« exclusion systématique de l'opposition des débats, absence de réponse aux questions posées, agressivité en séance et stratégies de diversion médiatique »*. Des critiques fréquemment exprimées par les autres rangs de l'opposition de gauche, notamment des Écologistes qui évoquent une *« [démocrature](#) »* dans leur *« [observatoire du wauquisme](#) »*.



Laurent Wauquiez est accusé d'avoir instauré une « démocratie » par son opposition de gauche. © Région Auvergne-Rhône-Alpes

Mais l'élu régional estime également que « *ce procès s'inscrit dans un contexte plus large de déni et d'évitement des responsabilités politiques et institutionnelles* ». Et cite l'affaire Betharram, du nom de l'établissement scolaire privé des Pyrénées-Atlantiques accusé de faits de violences physiques et sexuelles sur des enfants. Des faits que le Premier ministre François Bayrou est soupçonné d'avoir couverts lorsqu'il était ministre, député ou président du conseil régional, ce qu'il conteste farouchement.

« *Cette affaire illustre à quel point certains responsables politiques préfèrent l'omerta et la diversion plutôt que d'assumer leurs responsabilités. Lorsqu'on met en lumière des faits dérangeants, la réponse n'est pas d'agir mais d'attaquer ceux qui posent les bonnes questions* », assène Stéphane Gemmani.

Ce dernier conclut en revendiquant sa volonté « *d'exercer pleinement [son] rôle d'élu en posant les questions qui s'imposent, en dénonçant les manquements, et en portant haut et fort les préoccupations des citoyens* ».